

Énergies

L'U2P salue les mesures de soutien pour sortir les petites entreprises de la précarité énergétique

Page 2

Dialogue social

Les partenaires sociaux ont engagé la négociation sur le partage de la valeur

Page 2

Hausse des coûts

Les entreprises de proximité frappées de plein fouet

Page 3

CPRIA

Innové par le dialogue social

Page 3

Salon des Maires 2022

L'U2P à la rencontre des élus locaux

Page 3

Twitter : @U2P_france
Facebook : U2PFrance
Youtube : U2P France

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

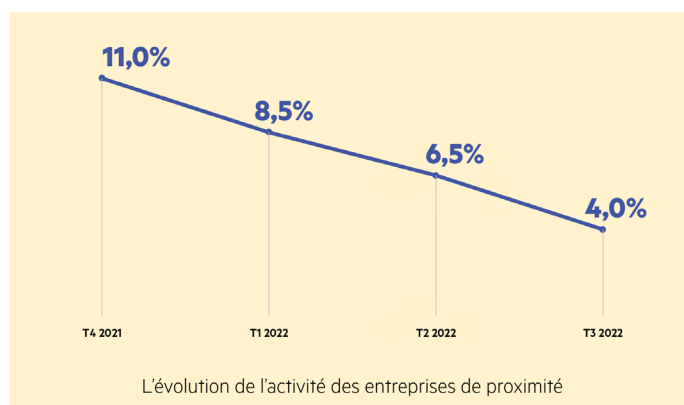
Croissance en demi-teinte des activités de proximité au troisième trimestre 2022

L'U2P dévoile les résultats de son enquête menée avec l'Institut Xerfi Spécific auprès de 7 675 chefs d'entreprise et portant sur l'activité des chefs d'entreprise de proximité (artisans, commerçants et professionnels libéraux) au cours du troisième trimestre 2022. La croissance globale de l'activité est confirmée, soutenue avant tout par les hausses de prix. Elle masque cependant de fortes disparités et une tendance au ralentissement qui risque de se confirmer dans le contexte actuel de flambée des tarifs de l'énergie.

À l'instar de l'activité économique globale, le chiffre d'affaires de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR (hôtels-cafés-restaurants) et des professions libérales a vu sa progression ralentir au troisième trimestre pour atteindre 4 % à un an d'intervalle, tandis que la croissance était de 6,5 % au trimestre précédent. L'activité ralentit ainsi pour le quatrième trimestre consécutif.

Le secteur contribuant le plus fortement à cette croissance est le commerce alimentaire de proximité et l'hôtellerie-restauration (+7,5 %). Une performance qui s'explique essentiellement par le rattrapage de l'activité perdue ou freinée lors de la crise sanitaire. Viennent ensuite l'artisanat (+5,5 %) puis les professions libérales (+1,5 %).

La trésorerie des entreprises de proximité continue en outre à se détériorer. Pour le quatrième trimestre consécutif, les chefs d'entreprise anticipant une détérioration sont plus nombreux que ceux an-



ticipant une amélioration, à 23 % contre 9 %. Les anticipations d'activité connaissent elles aussi un coup de froid, seuls 14 % des chefs d'entreprise de proximité anticipant désormais une hausse au quatrième trimestre 2022.

Ces craintes sont particulièrement marquées dans le commerce alimentaire de proximité et l'hôtellerie-restauration, où la part des chefs d'entreprise qui anticipent une activité moins soutenue est supérieure de 32 points à celle des chefs d'entreprise qui prévoient une amélioration.

Face aux difficultés à venir, liées à la hausse des prix de

l'énergie et des matières premières, les entreprises de proximité ne joueront pas à armes égales : seul l'artisanat a retrouvé et dépassé son niveau d'activité d'avant la crise sanitaire, tandis que le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration ainsi que les professions libérales demeurent en retrait de respectivement -5,6 % et -0,7 %.

L'U2P poursuivra son action auprès du gouvernement afin que les entreprises de proximité bénéficient des dispositifs d'accompagnement de l'État, en particulier pour faire face à la hausse des prix de l'énergie. ●

L'U2P salue les mesures de soutien pour sortir les petites entreprises de la précarité énergétique

Face à la hausse des prix de l'énergie, le 27 octobre 2022, le Gouvernement a annoncé un renforcement des différents dispositifs d'aides aux entreprises. L'U2P salue ces annonces et demande des mesures simplifiées pour les petites entreprises.

Le 20 octobre dernier, l'U2P avait vivement alerté sur la précarité énergétique touchant les entreprises de proximité. Elle avait pris l'exemple révélateur d'un artisan boucher de Nevers. Informé par son fournisseur d'énergie habituel que son contrat prendrait fin le mois suivant, le chef d'entreprise avait contracté avec EDF pour un coût près de 4 fois supérieur, avant de se voir couper le gaz et imposer un nouveau contrat d'un montant cette fois-ci près de 7 fois plus élevé. Cet exemple parmi tant d'autres révélait l'ampleur de l'extrême précarité dans laquelle se trouvent certaines petites entreprises, singulièrement celles qui sont en re-

L'U2P, au nom des 120 organisations professionnelles qu'elle fédère, avait demandé au gouvernement de prendre des mesures sans délais.

nouvellement de contrat avec les opérateurs d'énergie. Il y avait donc urgence à agir pour éviter que ces chefs d'entreprise ne jettent l'éponge définitivement.

L'U2P, au nom des 120 organisations professionnelles qu'elle fédère, avait donc demandé au gouvernement de prendre des mesures sans délais.

Une grande partie de la réponse a été apportée par la Première ministre le 27 octobre dernier, qui a annon-



Bastian Wehjen / Adobe Stock

cé la création d'un amortisseur électricité pour toutes les TPE-PME qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2023. Les différents dispositifs annoncés par le gouvernement sont détaillés sur : www.economie.gouv.fr/

[hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises](#)

De façon plus large et plus structurelle, l'U2P soutient le gouvernement dans sa démarche auprès de l'Union européenne en vue de décorréliser les prix d'achat du gaz et de l'électricité. ●

Les partenaires sociaux ont engagé la négociation sur le partage de la valeur

La négociation paritaire sur le thème du « Partage de la valeur » s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 14 avril 2022 « Pour un paritarisme ambitieux et adapté aux enjeux d'un monde du travail en profonde mutation ».

la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a poursuivi les réformes engagées depuis plusieurs années pour favoriser le développement de dispositifs de partage de la valeur.

Elle comporte de nouvelles mesures visant à faciliter le recours à l'intéressement par les plus petites entreprises et à pérenniser une nouvelle prime de partage de la valeur.

Pour renforcer encore le partage de la valeur au sein des entreprises et améliorer l'association des salariés aux

performances de celles-ci, le Gouvernement a invité les partenaires sociaux à engager une négociation nationale interprofessionnelle sur ce thème. À l'occasion de cette première

Pour renforcer encore le partage de la valeur au sein des entreprises et améliorer l'association des salariés aux performances de celles-ci, le Gouvernement a invité les partenaires sociaux à engager une négociation nationale interprofessionnelle.

réunion, la délégation patronale dont fait partie l'U2P a rappelé que les partenaires sociaux ont accepté d'engager cette négociation dans le cadre d'un calendrier qu'ils se sont fixés collectivement. Elle souligne par ailleurs que les trois axes de réflexion proposés dans le document d'orientation du Gouvernement n'empêchent en rien d'aborder d'autres sujets. Tout en ayant noté la demande unanime des organisations syndicales de salariés de traiter des rémunérations, la délégation patronale a réaffirmé s'agissant des nég-

ciations annuelles obligatoires en entreprise (NAO) que les ordonnances de 2017 ont donné la priorité aux négociations d'entreprises ou de branches professionnelles.

Les organisations interprofessionnelles ne sont donc pas légitimes pour traiter cette thématique des salaires.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs arrêté le calendrier des dix réunions de cette négociation, qui s'échelonneront jusqu'au 30 janvier 2023.

L'U2P y sera représentée par son Vice-Président Jean-Christophe Repon. ●

Hausse des coûts : les entreprises de proximité frappées de plein fouet

Une enquête U2P-Xerfi Spécific menée au troisième trimestre 2022 révèle l'ampleur des hausses de coûts auxquelles sont confrontés les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

La hausse des coûts des matières premières et matériaux a ainsi concerné 92 % des professionnels, soit la quasi-totalité d'entre eux. Ce sont les artisans du bâtiment et des travaux publics qui sont les plus nombreux à avoir subi des augmentations « très fortes », qui concernent près de 80 % d'entre eux.

Énergie

L'énergie arrive en seconde position des hausses de coûts les plus fortes, avec 73 % des chefs d'entreprise touchés.

Les artisans du bâtiment et des travaux publics, de l'alimentation ainsi que les professionnels de l'hôtellerie-restauration arrivent en tête des secteurs d'activité les plus impactés, plus de la moitié des chefs d'entreprise y déclarant avoir subi une hausse très forte.

En conséquence, depuis le

L'énergie arrive en seconde position des hausses de coûts les plus fortes, avec 73 % des chefs d'entreprise touchés.

début de l'année, les factures des artisans, des commerçants alimentaires de proximité-HCR et des professionnels libéraux ont fortement augmenté. En moyenne, leur facture de fioul a progressé de plus de 30 %, contre 24 % pour le carburant, 22 % pour l'électricité et 17 % pour le gaz.

Hausse généralisée

Les hausses sont néanmoins généralisées et ne se limitent pas aux matières premières et à l'énergie. Ainsi, 63 % des professionnels interrogés ont constaté une hausse des coûts des déplacements, de la logistique et des livraisons depuis le début de l'année.

Près de la moitié des pro-

fessionnels n'ont eu d'autre choix que de répercuter tout ou partie de ces hausses des coûts sur leurs prix de vente. Et parmi eux, une grande majorité (62 %) a choisi de n'en répercuter qu'une partie et d'absorber la différence.

Nécessité d'accompagner

Dans le même temps, 58 % des chefs d'entreprise ont mis en place des mesures de restriction de leur consommation énergétique mais les intentions d'investissement dans des équipements plus performants demeurent faibles, faute de capacités suffisantes et d'un accompagnement adapté des plus petites entreprises dans leur transition écologique.

Cette situation inquiétante démontre une nouvelle fois la grande résilience des entreprises de proximité. Certaines ont toutefois dû opérer des

58 % des chefs d'entreprise ont mis en place des mesures de restriction de leur consommation énergétique mais les intentions d'investissement dans des équipements plus performants demeurent faibles, faute de capacités suffisantes.

choix, en comprimant par exemple leurs marges, qui pourraient les fragiliser face à de nouveaux imprévus. Dans le même temps, la situation actuelle met en péril leurs capacités d'investissement pour engager leur transition écologique et numérique et préparer l'avenir.

Il importe donc de simplifier encore et de faciliter l'accès des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux aux différents dispositifs d'accompagnement de l'État. ●

Innover par le dialogue social

La 10^e réunion nationale des CPRIA aura lieu à Paris le 24 novembre prochain.



Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA) sont le fruit d'un accord historique, le 12 décembre 2001, entre les organisations syndicales de salariés et l'U2P pour permettre au dialogue social de se nouer

en dehors des entreprises, au niveau régional. Ce dispositif inédit, dont le succès a inspiré la création d'un équivalent pour les professions libérales, rend ainsi possible l'existence d'un dialogue social adapté aux spécificités de l'artisanat.

Les CPRIA n'ont cessé d'évoluer depuis leur mise en place. Lancé en 2019, le service Proximeo permet ainsi aux artisans et à leurs salariés de bénéficier d'avantages en matière d'activités sociales, culturelles et sportives. ●

L'U2P à la rencontre des élus au Salon des Maires et des Collectivités locales 2022

Du 22 au 24 novembre prochain, l'U2P et ses organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) souligneront le rôle des entreprises de proximité dans le dynamisme et l'attractivité des territoires auprès des élus locaux.

Des tables rondes seront organisées tout au long de ces trois jours sur le stand de l'U2P, qui accueillera un studio U2P TV, et retransmises sur la page Facebook U2P TV.

Aux côtés du Président et des Vice-Présidents de l'U2P, des chefs d'entreprise de proximi-

té, parlementaires, ministres, maires, élus locaux et experts seront invités à débattre de questions centrales pour les entreprises de proximité : mobilité, transition écologique, aménagement du territoire ou encore accompagnement des collectivités locales. ●

Les Brèves

Le chef étoilé Thierry Marx élu à la présidence de l'UMIH, membre de la CGAD et affiliée à l'U2P. Très applaudi à l'annonce du résultat, le chef a annoncé vouloir s'inscrire dans un esprit de rassemblement et d'efficacité au service des adhérents et plus largement de toute la profession. L'U2P le félicite pour son élection et lui souhaite plein succès dans ce mandat. L'UMIH est affiliée à l'U2P par son adhésion à la CGAD, membre fondateur de l'U2P.

L'U2P interrogée dans le cadre d'une étude sur les conséquences socio-économiques du covid-19 menée à l'initiative du Parlement européen. Dans le cadre de cette étude visant à établir un aperçu objectif et impartial des mesures liées au covid-19, l'U2P a ainsi rappelé que si elle a salué, à maintes reprises, la manière dont le gouvernement a pris les mesures pour accompagner les entreprises pendant le confinement en évitant les fermetures et les licenciements, elle s'est interrogée sur l'absence totale de préparation pour faire face à la crise sanitaire. Elle estime également que le dialogue instauré par le gouvernement avec les partenaires sociaux a été efficace, et a permis de protéger une grande majorité des entreprises de proximité. L'U2P a toutefois regretté le manque de lisibilité au moment d'établir les activités tenues de demeurer fermées et celles pouvant bénéficier d'une dérogation au confinement. Enfin, elle a rappelé que l'immense majorité des en-

treprises n'avaient toujours pas retrouvé, deux ans après le début de la crise sanitaire, leur niveau d'activité d'avant-crise.

Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail : les parlementaires parviennent à un accord. Le 9 novembre 2022 en commission mixte paritaire, députés et sénateurs ont notamment acté l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la gouvernance de l'assurance chômage et qui portera notamment sur l'équilibre financier du régime. Ils ont également acté la suppression de l'allocation chômage après deux refus de CDI à l'issue de contrats à durée déterminée ou de missions d'intérim, ainsi que le principe de l'ouverture de la VAE à toute personne dont l'expérience est en lien avec la certification visée. De même, les parlementaires ont acté le principe de considérer un abandon de poste comme une démission.

Leur métier, leur passion. Chaque semaine, l'U2P parraine l'émission « Mon métier, ma passion » sur RTL. Consacrée à des chefs d'entreprise artisans, commerçants et professionnels libéraux, cette plongée dans leur quotidien est l'occasion pour eux d'évoquer leur savoir-faire, les filières de formation, l'apprentissage, le travail avec un conjoint, leur attachement à un approvisionnement local ou encore leur sens de l'innovation. Une galerie de portraits à retrouver sur u2p-france.fr dans la rubrique *Audio-Vidéos-Photos > Mon métier, ma passion.* ●

L'Agenda

16 novembre

Réunion exceptionnelle du Bureau de l'U2P pour évoquer la réforme des retraites.

17 novembre

Réunion du Conseil National de l'U2P.

21 novembre

Participation du Vice-Président de l'U2P Michel Picon et du Secrétaire général à une réunion multilatérale de concertation sur les règles de l'assurance-chômage, à l'invitation du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion Olivier Dussopt.

22 novembre

Participation du Vice-Président de l'U2P Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général à la deuxième réunion bilatérale de concertation sur la réforme des retraites avec le cabinet du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

22, 23 et 24 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales 2022 avec l'installation d'un studio U2P TV sur son stand et des tables rondes organisées pendant toute la durée du salon, à retrouver en direct sur la page Facebook U2P TV.

24 novembre

Journée nationale des CPRIA à Paris, réunissant les représentants de l'U2P et des 5 organisations syndicales de salariés.

1^{er} décembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

Sur les réseaux sociaux

Face à la flambée des prix de l'énergie, retrouvez les accompagnements prévus par le gouvernement en direction des entreprises : www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises

L'U2P salue ces soutiens et continue à demander des mesures simplifiées pour les petites entreprises.

@U2P_FRANCE — TWITTER — 10 NOVEMBRE 2022



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2022

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage